



DELIBERATION N° 16 /2019

L'an deux mil dix neuf, le onze juillet, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de LA FRETTE, sous la présidence de Monique CHEVALLIER Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de votes contre :	1
Nombre d'abstentions :	1
Nombre de vote pour :	10



Date de convocation du conseil municipal : 4 juillet 2019

Présents : Monique CHEVALLIER, Josette BERNAUDON, Denis FAYOLLE, Chantal ARNAUD, Mireille AUDOUARD, Catherine DECHENAUD, Bernard ESPITALIER, Florence GLEBIOSKA, Roland LEVET-TRAFIT, Michel MARMONIER, Denis PAILLET, Dorian SILLANS.

Absents excusés : Antoine DE CONCINI, Noël CARRIQUIRY

Absent non excusé : Benjamin TOSI

Secrétaire de séance : Josette BERNAUDON

Courrier arrivé le

29 JUL 2019

MAIRIE de LA FRETTE
ISERE

MISSION D'ASSISTANCE A MAÎTRE D'OUVRAGE

Madame Le Maire rappelle que par délibération du 29 novembre 2018, le conseil municipal avait donné son accord pour concrétiser le projet de restructuration de la mairie, et avait validé la proposition de réaliser cette opération par tranche de travaux.

Les services techniques et administratifs de la mairie de La Frette n'étant pas compétents et non habilités pour concevoir le montage des dossiers pour chaque acteur et chaque phase du projet,

une demande d'AMO (Assistance à Maître d'Ouvrage) a été sollicitée auprès de l'établissement WIZIOU basé à St Martin Le Vinoux (Isère).

Madame Le Maire détaille le contenu de cette mission qui se divulgue en cinq phases :

- A. Mission d'assistance à maître d'ouvrage,
- B. Phase conception : mission AMO, contrôle technique, coordination de sécurité,
- C. Consultation,
- D. Phase chantier

La 5^{ème} phase {E} porte sur la proposition financière dont le forfait s'élève à 22 500 € HT.

Madame Le Maire rappelle que l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité) relatif au bâtiment « mairie » arrive à son terme, que cet agenda est lié à la restructuration de la mairie ; par conséquent la poursuite du projet entre dans la phase urgente.

Après avoir écouté l'exposé de Madame Le Maire, et compte-tenu de ce qui précède,

Le conseil municipal par 10 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre :

ACCEPTE la proposition de l'établissement WIZIOU selon les critères définis, et selon le forfait annoncé soit 22 500 € HT.

.../...

.../...

CHARGE Madame le Maire de signer la proposition d'honoraires avec la société WIZIOU et toutes les pièces s'y rapportant.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Vienne.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Monique CHEVALLIER.

